



**PROVENCE-ALPES-  
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R93-2021-061

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2021

# Sommaire

## **Agence régionale de santé PACA /**

R93-2021-04-07-00009 - Restitution de licence de pharmacie (2 pages) Page 3

## **Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités - Provence-Alpes-Côte d Azur /**

R93-2021-03-25-00017 - Arrêté modificatif CROCT - 25 Mars 2021 (4 pages) Page 6

R93-2021-04-09-00002 - DECISION NOMINATION CROV-TPE 2021 (1 page) Page 11

## **Direction régionale de l environnement, de l aménagement et du logement /**

R93-2021-04-14-00001 - Arrêté du 12 avril 2021 portant agrément de maîtrise d'ouvrage et d'insertion de l'association d'aide aux jeunes travailleurs (AAJT) (1 page) Page 13

## **Mission Nationale de Contrôle (MNC) et d'audit des organismes de Sécurité Sociale /**

R93-2021-04-15-00001 - Arrêté modificatif n° 03-IRPSTI2019-6 du 15 avril 2021 portant modification de la composition de l Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Provence-Alpes-Côte d Azur (2 pages) Page 15

## **Secrétariat Général pour les Affaires Régionales PACA /**

R93-2021-04-14-00002 - 00206B39B512210415145229 (3 pages) Page 18

R93-2021-03-25-00016 - Arrêté approbation modifications convention constitutive Mission Locale Ouest HT Var (2 pages) Page 22

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-04-07-00009

Restitution de licence de pharmacie

Direction de l'organisation des soins  
Département pharmacie et biologie  
Réf : DOS-0321-7304-D

**DECISION  
PORTANT CADUCITE DE LA LICENCE N° 13#000140 A LA PHARMACIE LABARRE  
DANS LA COMMUNE DE MARSEILLE (13004)**

**Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L. 5125-5-1 alinéa 2, L. 5125-9 alinéas 2 et 3, L. 5125-18 alinéa 3, L. 5125-22 alinéa 2, et l'article R. 5132-37 ;

**Vu** le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe De Mester en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, à compter du 15 janvier 2019 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône du 08 juillet 1950 autorisant le transfert de l'officine de pharmacie du 15 Place du jardin des plantes à MARSEILLE (13004) vers le 13 Place du jardin des plantes (dénommée après Place Brossolette) à MARSEILLE (13004) sous le numéro de licence 13#000140 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône du 28 janvier 1994, portant enregistrement de la déclaration d'exploitation sous le numéro 2107 de l'officine de pharmacie sise 13 Place Brossolette à MARSEILLE (13004) ;

**Vu** l'avis favorable émis le 14 septembre 2020 par le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur concernant la cessation d'activité de l'officine sise 13 Place Brossolette à MARSEILLE (13004) ;

**Vu** le courrier du 1<sup>er</sup> mars 2021 de Monsieur Jean-Pierre Labarre, pharmacien titulaire de l'officine sise 13 Place Brossolette à MARSEILLE (13004), indiquant la cessation d'exploitation du fonds de commerce au 31 décembre 2020, restituant la licence n°13#000140 et précisant la transmission des documents de traçabilité et du registre des stupéfiants au gérant de la SELARL PHARMACIE D'OFFICINE IRIS sis 109-111 avenue des Chartreux à MARSEILLE (13004) ;

**Considérant** la cessation d'exploitation du fonds de commerce au 31 décembre 2020, la restitution de la licence n°13#000140 et la transmission des documents de traçabilité et du registre des stupéfiants au gérant de la SELARL PHARMACIE D'OFFICINE IRIS sis 109-111 avenue des Chartreux à MARSEILLE (13004) ;

**DECIDE**

**Article 1 :**

La cessation d'activité de l'officine de pharmacie, située 13 Place Brossolette à MARSEILLE (13004), bénéficiant de la licence n° 13#000140 et enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux sous le n° FINESS établissement 13 002 637 0 et sous le numéro FINESS entité juridique 13 002 636 2 est réputée définitive à compter du 31 décembre 2020.



**Article 2 :**

L'arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône du 08 juillet 1950 autorisant le transfert de l'officine de pharmacie du 15 Place du jardin des plantes à MARSEILLE (13004) vers le 13 Place du jardin des plantes (dénommée après Place Brossolette) à MARSEILLE (13004) sous le numéro de licence 13#000140 est abrogé.

**Article 3 :**

L'arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône du 28 janvier 1994, portant enregistrement de la déclaration d'exploitation sous le numéro 2107 de l'officine de pharmacie sise 13 Place Brossolette à MARSEILLE (13004) est abrogé.

**Article 4 :**

La fermeture de l'officine susmentionnée sera portée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS).

**Article 5 :**

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers.

**Article 6 :**

La présente décision sera notifiée aux personnes physiques et morales intéressées :

- Monsieur le Préfet du département des Bouches-du-Rhône ;
- Monsieur le Maire de MARSEILLE ;
- Monsieur le Président du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens ;
- Monsieur le Directeur de la CPAM des Bouches-du-Rhône ;
- Monsieur le Directeur de la MSA des Bouches-du-Rhône.

**Article 7 :**

Le Directeur de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 7 avril 2021

Signé

Philippe De Mester

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités -  
Provence-Alpes-Côte d Azur

R93-2021-03-25-00017

Arrêté modificatif CROCT - 25 Mars 2021

Pôle Politique du Travail

**Arrêté portant modification à la composition au Comité Régional d'Orientation  
des Conditions de Travail de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Le préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

**VU** l'article 26 de la loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi ;

**VU** le décret n° 2016-1834 du 22 décembre 2016 relatif à l'organisation, aux missions, à la composition et au fonctionnement du Conseil d'orientation des conditions de travail et des comités régionaux ;

**VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

**VU** le code du travail et notamment les articles L. 4641-1 à L. 4641-4 et R. 4641-1 à R. 4641-20 ;

**VU** l'arrêté portant composition au Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail en date du 18 juillet 2017, modifié ;

**CONSIDERANT** le courrier en date du 17 février 2021 de demande de changement dans la délégation CFDT au sein du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail ;

**SUR** proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

**ARRÊTE**

**Article premier** : La liste des membres appelés à siéger au Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail est composée comme suit :

**M. le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ou son représentant : Président.

**Au titre du collège des « administrations régionales de l'Etat »**

## **Article 2**

Une fois le comité installé, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi devra nommer deux représentants d'organisations syndicales du collège des « partenaires sociaux » au sein du collège des « personnalités qualifiées » afin d'équilibrer sa composition. Les désignations de ces représentants émaneront d'une ou de deux organisations syndicales.

## **Article 3**

Deux Vice-présidents sont élus respectivement par les membres des collèges mentionnés au a) et b) du 2° de l'article R.4641-19 du Code du Travail, l'un au titre des représentants des salariés, l'autre au titre des représentants des employeurs.

## **Article 4**

Dans le même temps, le Groupe Permanent Régional d'Orientation des conditions de travail (GPRO) est formé au sein du CROCT.

Il comprend :

- le préfet de région ou son représentant,
- les représentants mentionnés au collège des « partenaires sociaux »,
- un représentant de la CARSAT,
- le vice-président élu au titre des représentants des salariés,
- le vice-président élu au titre des représentants des employeurs.

## **Article 5**

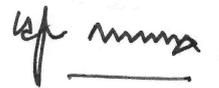
Les membres du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail, désignés au titre du collège des « partenaires sociaux » et des « personnalités qualifiées », sont nommés pour une durée de 3 ans renouvelable.

## **Article 6**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Marseille, le

**25 MARS 2021**



Christophe MIRMANN

- Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
  - Le directeur régional de la DIRECCTE – ou son représentant
  - 3 membres de ce service désignés par le DIRECCTE
- Agence Régionale de Santé – ARS PACA
  - Le directeur général de l'ARS – ou son représentant
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – DREAL PACA
  - Le directeur régional de la DREAL – ou son représentant

**☑ Au titre du collège des « partenaires sociaux »**

- Comité Régional Confédération Générale du Travail – CGT
 

<b>TITULAIRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme ALBIN Danielle</li> <li>• M. SIRER Thierry</li> </ul>	<b>SUPPLÉANTES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme BOURRILLON Chantal</li> <li>• Mme CANTRIN Emilie</li> </ul>
--	---
- Union Régionale Confédération Française Démocratique du Travail - CFDT
 

<b>TITULAIRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. DALMASSO Marc</li> <li>• Mme MAZZONI Caroline</li> </ul>	<b>SUPPLÉANTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Amor GHOUMA</li> <li>• Mme HEBERT Bénédicte</li> </ul>
--	--
- Union Régionale Force Ouvrière – FO
 

<b>TITULAIRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. BLANC Jean-Jacques</li> <li>• M. MUAMBA Ferdinand</li> </ul>	<b>SUPPLÉANTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. ABRIGNANI Antoine</li> <li>• Mme MERABTI Nadja</li> </ul>
--	---
- Union Régionale Confédération Française des Travailleurs Chrétiens – CFTC
 

<b>TITULAIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. MANCINI Joël</li> </ul>	<b>SUPPLÉANT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme LIONS Véronique</li> </ul>
--	--
- Union Régionale Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres CFE-CGC
 

<b>TITULAIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. CAVALIERI Sylvain</li> </ul>	<b>SUPPLÉANT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme CIRILLO Florinda</li> </ul>
---	---
- Mouvement des Entreprises de France – MEDEF
 

<b>TITULAIRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme BUISSON Béatrice</li> <li>• M. FONTAINE Gilles</li> <li>• Mme DELLAMONICA Virginie (branche)</li> <li>• M. GREFFET Fabrice (branche)</li> </ul>	<b>SUPPLÉANTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. CARRERAS Jean-Marc</li> <li>• M. HENRY Ghislain</li> <li>• (en cours de désignation)</li> <li>• (en cours de désignation)</li> </ul>
--	--

- Confédération des Petites et Moyennes Entreprises – CPME PACA
 

<b>TITULAIRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. DUPUIS Jean-Claude</li> <li>• Mme GALLISSOT Sandra</li> </ul>	<b>SUPPLÉANTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. DE CHAMPS Gilles</li> <li>• M. FRANCOUL Jean-Pierre</li> </ul>
---	--
- Union des Entreprises de Proximité – U2P PACA
 

<b>TITULAIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. ANGLES Alain</li> </ul>	<b>SUPPLÉANTE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme MASURE FILIPPI Aurélie</li> </ul>
--	--

- Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles – FRSEA/Confédération Nationale de la Mutualité du Crédit et de la Coopération Agricole – CNMCCA

**TITULAIRE**

- Mme CLOS-QUEIRAS Anne-Laure

**SUPPLEANTE**

- Mme LASCAUX Ghyslaine

**☑ Au titre du collège des représentants des « organismes de sécurité sociale, d'expertise et de prévention »**

- Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Sud-Est – CARSAT/SE
  - Le directeur de la CARSAT ou son représentant
- Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail – ACT Méditerranée
  - Le directeur d'ACT Méditerranée – ou son représentant
- Mutualité Sociale Agricole
  - Le médecin du travail, coordonnateur régional santé et sécurité au travail de la MSA - ou son représentant
- Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics – OPPBTP
  - Le directeur de l'OPPBTP ou son représentant

**☑ Au titre du collège des « personnalités qualifiées »**

- Faculté de Médecine – Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie
  - Mme SARI-MINODIER Irène
- Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées - AGEFIPH
  - M. TURPIN Alexis, délégué régional, ou son représentant
- Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail – LEST
 

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
• M. GIRAUD Baptiste	• M. BOUFFARTIGUE Paul

- Société de Santé au Travail, de Toxicologie, d'Ergonomie des Régions PACA Corse
 

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANTE</b>
• Mme CHARRIER Danièle	• Mme BAJON-THERY Florence
- Association des Services de Santé au Travail Région PACA Corse
 

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
• Mme BOISSON Ginette	• M. DAUMAS Jean-Pierre
- Observatoire Régional de la Santé – ORS PACA
  - Mme GUAGLIARDO Valérie

- Représentants compétents dans les domaines couverts par le CROCT
  - M. BALDI Jean-Marc
  - M. CABUZEL Jacques
  - M. KERHOAS Jean-François
  - M. LABBE Jean-Christophe

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités -  
Provence-Alpes-Côte d Azur

R93-2021-04-09-00002

DECISION NOMINATION CROV-TPE 2021

## DECISION

### **Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Provence Alpes Côte d'Azur**

**Vu** le code du travail, notamment son article R. 8122-1 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 2122-46, R. 2122-47 et R. 2122-48,

**Vu** le décret n° 2020-713 du 11 juin 2020 relatif aux modalités de dépôt des candidatures et des documents de propagande pour la mesure de l'audience des organisations syndicales auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés

**Vu** l'arrêté du 21 février 2020 relatif aux modalités de candidature à la mesure en 2020 de l'audience des organisations syndicales auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés.

**Vu** l'arrêté du 25 mai 2020 relatif aux modalités de dépôt et de validation des propagandes électorales pour la mesure en 2021 de l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de moins de onze salariés.

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 portant nomination de M. Jean-Philippe BERLEMONT, Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de la Région Provence Alpes Côte d'Azur à dater du 1er avril 2021;

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour le scrutin susvisé, sont désignés pour siéger au sein de la commission régionale des opérations de vote :

- Madame Valérie CORNIQUET DEMOLLIENS, adjointe au responsable du pôle politique du travail de la DREETS PACA, en qualité de présidente.
- Madame Hélène TROYON, correspondante régionale au pôle politique du travail de la DREETS PACA pour la mesure de l'audience des organisations syndicales, en qualité de secrétaire.

**Article 2** : La présente décision sera publiée sur le site internet de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région PACA.

MARSEILLE, le 9 avril 2021

**Le directeur régional de  
l'économie, de l'emploi, du  
travail et des solidarités  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Jean-Philippe BERLEMONT**

Direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement

R93-2021-04-14-00001

Arrêté du 12 avril 2021 portant agrément de  
maîtrise d'ouvrage et d'insertion de l'association  
d'aide aux jeunes travailleurs (AAJT)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

**Arrêté du 12 avril 2021  
portant agrément de maîtrise d'ouvrage et d'insertion de l'association d'aide aux  
jeunes travailleurs (AAJT)**

NOR :

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur,

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.365-1, L.365-2, R.365-1, R.365-2 et R.365-5;

**Vu** l'extrait de délibération du conseil d'administration de l'association en date du 9 juin 2020 sollicitant l'agrément visé à l'article L.365-2 du code de la construction et de l'habitation;

**Vu** la demande de l'association en date du 27 janvier 2021 déclarée complète le 2 février 2021;

**Vu** l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur en date du 12 avril 2021,

Arrête:

**Art. 1<sup>er</sup>** – Il est délivré à l'association d'aide aux jeunes travailleurs (AAJT) dont le siège social est situé au 3 rue Palestro, 13003 Marseille, un agrément pour l'exercice de son activité de maîtrise d'ouvrage sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

**Article 2** – La directrice de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs en Préfecture.

Pour le Préfet et par délégation :  
Fabrice LEVASSORT,  
Directeur Régional Adjoint  
de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Marseille, le 14 avril 2021

SIGNE

Mission Nationale de Contrôle (MNC) et d'audit  
des organismes de Sécurité Sociale

R93-2021-04-15-00001

Arrêté modificatif n° 03-IRPSTI2019-6 du 15 avril  
2021 portant modification de la composition de  
l'Instance Régionale de la Protection Sociale des  
Travailleurs Indépendants de la région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé

**Arrêté modificatif n° 03-IRPSTI2019-6 du 15 avril 2021**  
portant modification de la composition de l'Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants  
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Le ministre des solidarités et de la santé,

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment son article L. 612-4 ;
- Vu l'article 15 de la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 ;
- Vu le décret n° 2018-1215 du 24 décembre 2018 relatif à la liste des organisations procédant aux premières désignations au sein du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants,
- Vu l'arrêté n°03-IRPSTI2019 du 28 janvier 2019 portant nomination des membres de l'Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Vu les arrêtés modificatifs n°03-IRPSTI2019-1 du 04 février 2019, n°03-IRPSTI2019-2 du 15 mars 2019, n° 03-IRPSTI2019-3 du 03 mai 2019, n°03-IRPSTI2019-4 du 02 décembre 2019 et n° 03-IRPSTI2019-5 du 27 décembre 2019 portant modification de la composition de l'Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Vu les propositions de désignation de conseillers appelés à siéger au sein de ladite instance, au titre des représentants des travailleurs indépendants, formulées par la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME),

### ARRETE :

#### Article 1<sup>er</sup>

La composition de l'Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est modifiée comme suit :

#### En tant que représentants des travailleurs indépendants :

#### Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises - CPME

Titulaire M. **Eric LETURGIE**, en remplacement de Mme Sandrine KANNER DAHAN  
Titulaire M. **Pierre PONCIE**, en remplacement de M. Michel MARC

Le document annexé au présent arrêté tient compte de ces modifications.

#### Article 2

Le siège de suppléant de M. Pierre PONCIE est déclaré vacant.

#### Article 3

Le chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 15 avril 2021

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le chef d'antenne de Marseille de la  
Mission Nationale de Contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale

Pour le Directeur de la Sécurité Sociale  
et par délégation  
Le Chef d'antenne

« Signé »

**David MUNOZ**

Page - 1 -

Arrêté modificatif n° 03-IRPSTI2019-6 du 15 avril 2021

Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

**ANNEXE : Instance Régionale de la Protection Sociale des  
Travailleurs Indépendants  
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Organisation désignatrice	Statut	Nom	Prénom			
<b>Représentants des travailleurs indépendants</b>	U2P	Titulaire(s)	FRECHON	Thierry		
			CAULA	Béatrice		
			FARHI	Michel		
			MARTINO	Jean-Luc		
			PISTOLESI	Nathalie		
			RODRIGUES	Muriel		
			TARTAR	Claude		
		Suppléant(s)	CATANESE	Mathieu		
			CLOTA	Catherine		
			DE GAETANO	Jean Marc		
			HADJ-HACENE	Nadir		
			KANDOUCI	Najet		
			OTMANI	Rabah		
			ROUX	Isabelle		
	CPME	Titulaire(s)	BIANCO	Pierre		
			COPIN	Valerie		
			DENIS	Laurent		
			LETURGIE	Eric		
			MARIN	Fernand Michel		
			PONCIE	Pierre		
		Suppléant(s)	GIOVANNONI	Jean-Paul		
			COVOLAN	Jean Luc		
			GUENOUN	Philippe		
			HADJ-MAHDI	Carole		
			SPINOSA	Laurent		
			vacant			
			CNPL	Titulaire(s)	DESBLANCS	Lucie
				Suppléant(s)	FAURE PEZET	Anne-Claire
MEDEF	Titulaire(s)	DENORME	Jean-Marie			
	Suppléant(s)	CARLE	Olivier			
<b>Représentants des travailleurs indépendants retraités</b>	U2P	Titulaire(s)	ANGLES	Alain		
			HERZOG	René		
			MURATORI	Angèle		
		Suppléant(s)	MARCHESCHI	Laure		
			TURPIN	Jean		
			BONNEFOI	Jean-Luc		
	CPME	Titulaire(s)	BABIZE	Jean Claude		
			GAY	Paul André		
		Suppléant(s)	BOURRELLY	Thérèse		
			CONDET	Pierre		
	CNPL	Titulaire(s)	BOLLING	Didier		
		Suppléant(s)	CADUC	Robert		
	MEDEF	Titulaire(s)	BRECQ	Gilbert		
		Suppléant(s)	FERRALIS	Gérard		

**Dernière modification : 15/04/2021**

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales  
PACA

R93-2021-04-14-00002

00206B39B512210415145229



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS)**

**Arrêté du 14 avril 2021 modifiant l'arrêté du 8 mars 2021 portant constitution de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) des administrations de l'Etat pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires notamment son article 9 alinéa 2, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat, notamment ses articles 5, 7 et 8,
- VU** l'arrêté préfectoral n°2010-128 du 6 mai 2010 portant constitution de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) des administrations de l'Etat pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- VU** l'arrêté du 27 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 24 avril 2019 portant nomination du président et de la vice-présidente de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) des administrations de l'Etat pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- VU** le courrier émanant de la présidente du conseil départemental de l'action social des Bouches-du-Rhône dépendant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance daté du 14 avril 2021,
- SUR** proposition de madame la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

**ARRETE**

**Article premier :**

L'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé du 8 mars 2021, est modifié comme suit :

« Sont nommés membres de la section régionale interministérielle d'action sociale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

1°) en qualité de président, Richard CAMPANELLI

2°) en qualité de vice-présidente, Véronique CARON

3°) en qualité de représentants de l'administration :

- le recteur de l'académie de Nice ou son représentant (1 titulaire, Sylvie FLORENTIN et un suppléant, Béatrice ROSSI-MASSON)
- le recteur de l'académie d'Aix-Marseille ou son représentant (1 titulaire, Muriel DESHAYES et 1 suppléant, Agnes SATORY)
- le directeur régional des finances publiques ou son représentant (1 titulaire, Andrée AMMIRATI et 1 suppléant, Jean-François ROBERT)
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant (1 titulaire, Anne PASTOR et 1 suppléant, Anne ANDRIEU)
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant (1 titulaire, Sylvie GARRONE et 1 suppléant, Geneviève LACAZE)
- le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant (1 titulaire, Corinne DEL PIANO et 1 suppléant, Djamila BALARD)
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant (1 titulaire, Sophie GIANG et 1 suppléant, Hélène FINE)
- le directeur de l'action sociale des armées en région maritime méditerranée ou son représentant (1 titulaire, Patricia TURNUS et 1 suppléant, Véronique GIMENEZ)
- le secrétaire général du ministère de la Justice ou son représentant (1 titulaire, Magalie PALOT et 1 suppléant, Viviane PFAFF)
- le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ou son représentant (1 titulaire, Manuela DA SILVA et un suppléant, Marc-Olivier BORRY)
- le président de l'université d'Aix-Marseille ou son représentant (1 titulaire, Laure MAILLE et 1 suppléant, Mathieu BOUSSAT)
- le directeur d'une direction départementale interministérielle ou son représentant (1 titulaire, Laurence RIEU, et 1 suppléant, Nadine BELLANGER)

4°) en qualité de représentants des organisations syndicales de fonctionnaires :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
	<i>Pour SOLIDAIRES</i>
Jean-Etienne CORALLINI	Marie Hélène MOYNE
	<i>Pour la CFE-CGC</i>
Pierrette PELLEGRINI	Hervé CILIA
	<i>Pour FO</i>
Pascal ALLARI Stéphanie BOMY Naïma BERBICHE	Maria GOMES Sylvie PUSTEL Jessy ZAGARI
	<i>Pour la CGT</i>
Valérie GABRIEL Magali MULLER	Bernadette COIGNAT Sophie RUFFIN
	<i>Pour la CFDT</i>
Hassan BENATIYA	Sylvie GAILLARD

Julien JUBERT

Fathia TIR

*Pour la FSU*

Cathy CABANES  
Maryvonne GUIGONNET

Patricia EBERSVEILLER  
Julie LANTRUA

*Pour l'UNSA*

Dominique LEBEY  
Danielle MAISETTI

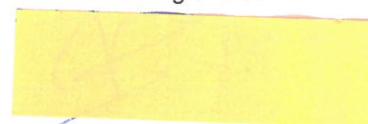
Nathalie OLSEN  
Carole GELLY

**Article 2 :**

Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Marseille, le 14 avril 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
la secrétaire générale  
pour les affaires régionales



Isabelle PANTEBRE

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales  
PACA

R93-2021-03-25-00016

Arrêté approbation modifications convention  
constitutive Mission Locale Ouest HT Var

**Arrêté**  
**Relatif à l'approbation des modifications de la convention constitutive du**  
**groupement d'intérêt public dénommé « Mission locale Ouest Haut Var »**

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

**Vu** le code du travail, notamment les articles L 5314-1 et L 5314- 2 ;

**Vu** la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment son chapitre II ;

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 21 ;

**Vu** le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des Groupements d'Intérêt Public ;

**Vu** le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux Groupements d'Intérêt Public (GIP) ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 62-1587 du 29 septembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

**Vu** le décret 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique et social ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date 22 octobre 2009 nommant le sous-préfet de l'arrondissement de Brignoles, commissaire du Gouvernement du GIP dénommé « Mission Locale Ouest Haut Var » ;

**Vu** l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 31 mai 2012 approuvant le transfert du siège social du Groupement ;

**Vu** la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Mission locale Ouest Haut Var » approuvée par arrêté préfectoral du 25 juin 2018 ;

**Vu** la délibération n° 2020-AGE-01 de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 septembre 2020 du groupement d'intérêt public dénommé « Mission locale Ouest Haut Var », approuvant à l'unanimité :  
- le retrait du GIP des deux membres dénommés : Asparq et Retravailler Provence, suite à la cessation d'activité et à la fermeture de ces structures,  
- l'intégration de deux nouveaux membres : Ligue Varoise de Prévention et CFC Var Apprentis d'Auteuil, au sein du collège des partenaires socio-économiques du Gip;

Vu la délibération n° 2020-AGE-02 de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 septembre 2020 du groupement d'intérêt public dénommé «Mission locale Ouest Haut Var», approuvant à l'unanimité les modifications apportées à la composition des membres du collège des partenaires socio-économiques de la convention constitutive du GIP ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 18 septembre 2020 du groupement d'intérêt public dénommé «Mission locale Ouest Haut Var», approuvant à l'unanimité les deux délibérations susvisées adoptées en séance extraordinaire ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé «Mission locale Ouest Haut Var» modifiée le 18 septembre 2020;

Vu la demande d'approbation en date du 10 janvier 2021 adressée par le Groupement d'intérêt public «Mission locale Ouest Haut Var» ;

Vu l'avis du directeur régional des finances publiques réputé rendu le 12 mars 2021,

Vu l'avis du Sous-préfet de Brignoles, Commissaire du Gouvernement du Groupement d'intérêt public dénommé «Mission locale Ouest Haut Var» rendu le 24 février 2021 ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales,

#### ARTICLE 1

#### **ARRÊTE:**

Les modifications apportées à la composition des membres du Collège des partenaires socio-économiques de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé «Mission locale Ouest Haut Var» annexée au présent arrêté, relatives au retrait des membres dénommés Aseparg et Retravailer Provence et à l'intégration des deux nouveaux membres : Ligue Varoise de Prévention et CFC Var Apprentis d'Autueil sont approuvées.

#### ARTICLE 2

Les autres dispositions de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé «Mission locale Ouest Haut Var» demeurent inchangées.

#### ARTICLE 3

La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le

**25 MARS 2021**

  
Christophe MIRMAND